

RÉSUMÉ

MÉMOIRE

Présenté à la Commission sur la révision de la loi électorale
Par Serge Amyot

En résumé

Mon mémoire prône

- Un système à 2 votes.
- Une carte électorale simplifiée;
 - o 75 circonscriptions – 75 députés de circonscription,
 - o 16 districts – 50 députés de liste,
- Aucune discrimination envers certains candidats avec une bonification pour attirer des gens qui n'ont pas le désir de devenir député;
- Une élection à date fixe à tous les 4 ans.

MÉMOIRE

Présenté à la Commission sur la révision de la loi électorale
Par Serge Amyot

Introduction

Depuis des années, j'ai réalisé que le système actuel de votation est injuste pour le citoyen. Lors de la lecture du présent mémoire, vous remarquerez que mon intervention est axée sur les droits de l'électeur.

Je ne veux pas faire un retour sur les résultats du passé, cela fut amplement présenté par tous les groupes et ceci démontrait clairement qu'à quelques reprises les électeurs furent bernés par le résultat de la représentativité à l'Assemblée nationale. Il s'agit que de penser que lors de la dernière élection, l'Action démocratique du Québec, avec près de 19 % des votes, récoltait une représentativité de 3.2 % des votes en Chambre. Plusieurs autres exemples qui vous furent très certainement présentés ont démontré au cours des années que notre système actuel se doit d'être modernisé et surtout amélioré.

Le but de mon intervention n'est pas de corriger cette situation à 100 %, mais au moins de se rapprocher le plus possible de ce chiffre idéal.

Par contre, en se rapprochant le plus possible de cet idéal, il faut faire attention de ne pas affaiblir le gouvernement en le rendant minoritaire et ainsi se voir dans l'obligation de former des coalitions pour gouverner pendant un temps raisonnable.

Comme beaucoup d'autres citoyens, je crois à un changement, mais pas à n'importe quel prix pour notre société.

Ma présentation n'a pas la prétention de faire la lumière sur toutes les facettes de cette révision, mais elle est sur un principe de justice pour tous. Le but ultime est de faire compter chacun des votes des citoyens et cela le plus clairement possible.

La proposition gouvernementale

J'ai un peu de difficulté avec certaines facettes de la présentation que le PLQ a faites dans l'avant-projet de loi.

- un seul vote
- travail inutile pour refaire la carte à 77 comtés
- trop de régions
- compensation aux femmes
- compensation aux minorités
- absence d'élection à date fixe

Comme suite à quelques recherches et lectures, je crois que le plan proposé par le PLQ, veut mettre en place un système dans lequel leurs chances augmentent. Tant et aussi longtemps que la carte électorale ne sera pas mise en place, il est difficile de savoir ce que voudra dire le mot représentation équitable.

Nombre de votes

L'avant-projet de loi propose la mise en place d'un système à un seul vote, lequel vote servira d'une façon unique à faire élire un député de circonscription et des députés de liste. L'élection des députés de liste se ferait selon un calcul complexe que la majorité des électeurs aura de la difficulté à comprendre et se demandera encore si son vote a vraiment compté.

Je prône plutôt un double vote, pouvant ainsi faire un choix pour un député de circonscription, que nous jugeons être le meilleur candidat pour représenter notre comté, mais pas nécessairement avec le Parti que nous voulons voir au pouvoir. Cette méthode peut aussi faire le travail de mettre à la porte un député qui n'a pas fait le travail, mais que son Parti mérite d'être reporté au pouvoir. Le but ultime, il ne faut pas l'oublier est de rendre le vote le plus représentatif de la volonté de la population.

Travail inutile pour refaire la carte à 77 comtés

L'avant-projet de loi propose de changer la carte électorale actuelle de 125 comtés à 77 comtés. Cela, représente refaire un exercice inutilement laborieux et coûteux, quand le gouvernement fédéral a déjà 75 circonscriptions de bien établies et que celles-ci pourraient très bien servir pour élire les députés de circonscription.

Les régions – députés de liste

Afin de représenter le mieux possible la parité de chacun des votes, pour avoir une représentativité il faudrait mettre en place un **maximum** de 16 districts, représentant ainsi le nombre de régions administratives déjà existantes. Le nombre de députés dans chacun des districts dépendrait de la population dans ceux-ci.

Un nombre trop élevé de districts réduirait la vraie représentativité de chaque vote. Mettre en place un seul district, rendrait probablement les députés de liste sans aucun sentiment d'appartenance envers les électeurs. Donc, il faut avoir un juste milieu.

Réparer un déséquilibre par une injustice

L'avant-projet de loi propose de réparer un déséquilibre au niveau de la participation des femmes dans la vie politique, ainsi que l'implication des communautés culturelles par une injustice face aux hommes d'origine québécoise. Le pire je ne crois pas, et je ne suis pas le seul, que la motivation est l'argent dans cette situation.

Probablement, que comme suite aux pressions de groupes provenant des milieux sociaux et de certains partis politiques la proposition a vu le jour. Au moment d'écrire ce mémoire, le gouvernement est en négociations avec les employés de l'État et la présidente du Trésor répète que les coffres sont vides et que nous n'avons pas les moyens de dépenser plus et durant ce temps le ministre responsable de la révision de cette loi est prêt à remettre de l'argent supplémentaire aux partis politiques.

Je crois fermement que l'augmentation du remboursement ne peut motiver les femmes ou les gens des minorités à augmenter leur implication en politique. Personne, du grand public ou près de partis politiques, hommes, femmes du Québec ou pas n'ont pu me certifier que le fait de bonifier la présence des femmes et des minorités ethniques les inciterait à se présenter pour un poste de député, autant de circonscription ou de liste.

Ces gens veulent être élus pour leurs qualités et non pas parce qu'ils sont une source de revenus supplémentaires pour un parti politique. De la politique devrait se faire par passion, par désir de servir et je ne crois pas que le fait de bonifier certaines personnes peut les inciter à en faire.

Au cours des années, les femmes ont demandé la parité dans la fonction publique et maintenant le gouvernement veut créer une situation de discrimination face aux candidats masculins de souche québécoise.

La bonification n'est pas la solution pour amener des femmes et des gens issus de communautés culturelles vers la politique active. Ces gens doivent se sentir bienvenus et, qu'ils puissent se sentir dans ce domaine bien pour leurs qualités, la valeur des idées qu'ils peuvent apporter à la société.

Les partis politiques auront maintenant une mission, soit d'avoir dans leurs rangs des gens pour remplir des quotas non pas pour leurs valeurs. Ma crainte est que ces mêmes partis troquent la qualité pour la quantité.

J'aurais donc tendance à rejeter toute forme de discrimination que cette situation pourrait créer.

Élection à date fixe

Dans l'avant-projet de loi, il n'y a aucune mention d'élection à date fixe. Sûrement un oubli, un gouvernement responsable se doit de planifier et la meilleure façon de le faire est de savoir quand nous irons en élection. Il n'y a pas de surprise, un gouvernement est là pour 4 ans donc on peut planifier et ce même gouvernement n'a qu'à bien gouverner et il sera réélu. Si cela est bon pour le municipal, pourquoi pas pour le provincial? Si c'est bon dans d'autres pays, pourquoi pas ici?

L'autre question est de connaître si le lundi ou le dimanche peut être favorable. Afin de pouvoir augmenter le taux de participation, l'utilisation de la journée du dimanche pourrait être à étudier sérieusement. Le fait de tenir l'élection durant une journée de congé pour la très grande majorité des gens, permettrait à ceux-ci d'être plus à l'aise pour exercer son droit de vote et aussi permettre aux partis politiques d'avoir plus de bénévoles la journée du vote pour faire le travail.

En conclusion

À titre de conclusion,

- Système à 2 votes
- Carte électorale simplifiée
 - o 75 circonscriptions – 75 députés de circonscription
 - o 16 districts – 50 députés de liste
- Aucune bonification pour attirer des gens qui n'ont pas le désir de devenir député.
- Élection à date fixe tous les 4 ans